



# Délai de paiement de vos impôts et taxes

Si vous êtes confrontés à des difficultés de paiement de vos impôts et taxes à la suite de la crise générée par les exactions de mai 2024, vous pouvez demander à mettre en place :

## Mesures Spécifiques



➤ Un plan de règlement



➤ Le report de vos échéances sans pénalités (Impôt sur les Sociétés ou Impôt sur le Revenu)

## Bon à savoir



Ce dispositif s'adresse aux sociétés comme aux particuliers



Les demandes sont examinées au cas par cas, en tenant compte de votre historique fiscal et de vos difficultés financières.

## Démarches à suivre



### PAR MAIL À



**dsf.recette@gouv.nc :**

- Nom et prénom ou RIDET/raison sociale
- Numéro d'identifiant fiscal (7 chiffres)
- Descriptif de votre situation en précisant l'étalement ou le report d'échéances que vous souhaitez

### EN LIGNE



- En complétant le formulaire disponible sur le site DSF : <https://dsf.gouv.nc/communiques/demande-de-plan-de-reglement-des-impots>